

**FONGYS DUO**Version 2 / F
102000001854

1/8

Date de révision: 22.03.2010
Date d'impression: 22.03.2010**1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE****Informations sur le produit**

Nom commercial	FONGYS DUO
Code du produit (UVP)	05925495
Utilisation	Fongicide, Insecticide
Société	Bayer S.A.S Bayer Environmental Science 16, rue Jean Marie Leclair 69009 Lyon France
Service responsable	E-mail : fds-france@bayercropscience.com
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	+33(0)4.72.85.25.25
Téléfax	+33(0)4.72.85.27.99
Numéro INRS	+33(0)1.45.42.59.59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS**Indications de risque pour l'homme et l'environnement**

Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**Nature chimique**

Emulsion de type aqueux (émulsion aqueuse) (EW)
Myclobutanil 7,5 g/l + Bifenthrine 2 g/l

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS / No.-CE	Symbole(s)	Phrase(s) R	Concentration [%]
Myclobutanil	88671-89-0 4104000	Xn, N	R22, R36, R51/53, R63	0,75
Bifenthrine	82657-04-3	T, N	R20, R25, R43, R50/53	0,20
Acétophénone	98-86-2 202-708-7	Xn	R22, R36	> 1,00 - < 5,00
Polyarylphénol éthoxylé	99734-09-5		R52/53	> 1,00 - < 5,00
Docusate sodique	577-11-7 209-406-4	Xi	R38, R41	> 1,00 - < 5,00

Pour le texte complet des phrases-R mentionnées dans cet article, voir chapitre 16.

4. PREMIERS SECOURS

**FONGYS DUO**Version 2 / F
102000001854

2/8

Date de révision: 22.03.2010
Date d'impression: 22.03.2010**Conseils généraux**

Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart.

Inhalation

Amener la victime à l'air libre. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Contact avec la peau

En cas de contact, laver immédiatement avec beaucoup de l'eau et de savon pendant au moins 15 minutes. Le contact de l'eau chaude peut accroître l'impression de gravité de l'irritation/parasthésie. Ce n'est pas un signe d'empoisonnement systémique. En cas d'irritation de la peau, envisager l'application d'une huile ou d'une lotion contenant de la vitamine E. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Protéger l'oeil intact. Consulter immédiatement un ophtalmologiste : instiller des gouttes anesthésiantes dans les yeux (1% de chlorhydrate d'améthocaine). Le cas échéant, administrer des antalgiques.

Ingestion

Ne PAS faire vomir. Rincer la bouche et avaler du charbon médicinal activé. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Avis aux médecins**Symptômes**

Parasthésie des yeux et de la peau pouvant être sévère, Toux, Tachycardie, Salivation, Vertiges, Mal de tête, Anorexie, Tremblements, Vue brouillée, Convulsions

Risques

Ce produit contient un pyréthroïde.
NE PAS confondre avec des composés organo-phosphorés !

Traitement

Traiter de façon symptomatique.
Il n'existe pas d'antidote spécifique.
Surveiller les fonctions cardiovasculaires et respiratoires.
Contre-indication : atropine.
Contre-indication : dérivés d'Adrénaline.
En cas d'irritation de la peau, envisager l'application d'une huile ou d'une lotion contenant de la vitamine E.
En cas d'ingestion de quantités importantes, prenez les mesures suivantes :
En cas d'ingestion de quantité importante depuis moins de deux heures, procéder à un lavage d'estomac. De plus il est conseillé d'administrer du charbon médicinal et du sulfate de soude.
En cas de convulsions, une benzodiazépine (ex. : diazépam) doit être administrée aux doses standards.
Si le traitement n'est pas suffisant, on peut recourir au phénobarbital.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**Moyen d'extinction approprié**

Eau
Mousse
Dioxyde de carbone (CO₂)
Poudre sèche polyvalente



FONGYS DUO

Version 2 / F
102000001854

3/8

Date de révision: 22.03.2010
Date d'impression: 22.03.2010

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de :
Oxyde de carbone (CO)
Fluorure d'hydrogène
oxydes d'azote (NOx)

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire

Eloigner le produit de la source de chaleur, sinon refroidir les containers avec de l'eau.
Dissiper la chaleur pour éviter une élévation de la pression.
Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

Précautions individuelles

Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent.
Eviter tout contact avec le produit répandu ou les surfaces contaminées.
Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'intervention sur un déversement de produit.

Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans les eaux de surface, les égouts et les eaux souterraines.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

Méthodes de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.
Nettoyer le sol et les objets souillés avec beaucoup d'eau.

Conseils supplémentaires

Informations concernant la manipulation, voir chapitre 7.
Informations concernant les équipements de protection individuelle, voir chapitre 8.
Informations concernant l'élimination, voir chapitre 13.
Vérifier également l'existence de procédures internes au site.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

Conseils pour une manipulation sans danger
Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée.
Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion
Pas de précautions spéciales.

Stockage

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs
Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.
Éviter une exposition directe au soleil.
Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
Précautions pour le stockage en commun
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

**FONGYS DUO**Version 2 / F
102000001854

4/8

Date de révision: 22.03.2010
Date d'impression: 22.03.2010

Tolérance de température	min.	max.
	0 °C	40 °C

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle**

Composants	No.-CAS	Paramètres de contrôle	Mise à jour	Base
Acétophénone	98-86-2	10 ppm (TWA)		OES BCS*

*OES BCS : Valeur limite interne Bayer CropScience pour l'exposition professionnelle (Occupational Exposure Standard)

Équipement de protection individuelle

Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas il est recommandé d'utiliser les protections suivantes.

Protection respiratoire	Aucun équipement de protection respiratoire individuelle n'est normalement nécessaire. Les protections respiratoires ne doivent être utilisées que lors d'expositions de courte durée, après que toutes les mesures de réduction de l'exposition à la source ont été mises en place (par exemple un confinement et/ou une ventilation), de manière à maîtriser les risques résiduels. Veiller à toujours respecter les instructions du fabricant concernant le port et l'entretien des appareils respiratoires.
Protection des mains	Porter des gants nitrile estampillés CE ou équivalent (épaisseur minimum 0,4 mm). Les laver en cas de contamination. Les jeter lorsque la contamination externe ne peut pas être éliminée, lorsqu'ils sont percés ou contaminés à l'intérieur. Se laver les mains systématiquement avant de manger, boire, fumer ou d'aller aux toilettes.
Protection des yeux	Porter des lunettes masque conformes à la norme EN166 (domaine d'utilisation 5).
Protection de la peau et du corps	Porter une combinaison standard et un vêtement de type 6. Porter deux couches de vêtements dans la mesure du possible. Une combinaison en coton ou coton/polyester doit être portée sous le vêtement de protection chimique et nettoyée fréquemment par une blanchisserie industrielle.
Mesures d'hygiène	Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Après le travail, se laver aussitôt les mains et éventuellement prendre une douche.
Mesures de protection	Eviter le contact avec la peau et les yeux.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

**FONGYS DUO**Version 2 / F
102000001854

5/8

Date de révision: 22.03.2010
Date d'impression: 22.03.2010**Aspect**Forme liquide
Couleur bleu**Données de sécurité**pH env. 8 à 100 % (23 °C)
Déterminé sur le produit non dilué.

Température d'inflammabilité 500 °C

Densité env. 1,01 g/cm³ à 20 °C

Viscosité, dynamique env. 7,3 mPa.s à 23 °C

Tension superficielle env. 35 mN/m à 20 °C

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Conditions à éviter Températures extrêmes et lumière du soleil directe.

Réactions dangereuses Pas de réactions dangereuses si les recommandations de stockage et de manipulation sont respectées.
Stable dans les conditions recommandées de stockage.**11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

Toxicité aiguë par voie orale DL50 (rat) > 2.000 mg/kg

Toxicité aiguë par pénétration cutanée DL50 (rat) > 2.000 mg/kg

Irritation de la peau Pas d'irritation de la peau (lapin)

Irritation des yeux Pas d'irritation des yeux (lapin)

Sensibilisation Non sensibilisant. (cochon d'Inde)
OCDE Ligne Directrice 406, Test de Buehler

Information supplémentaire

Risque de survenue de sensations transitoires (maximum 24 heures) de type brûlure ou piquûre, au niveau du visage ou des muqueuses, sans lésion cutanée.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**Effets écotoxicologiques**Toxicité pour le poisson CL50 (Truite arc-en-ciel (*Oncorhynchus mykiss*)) 0,2 mg/l
Durée d'exposition: 96 hToxicité pour les daphnies CE50 (Puce aquatique (*Daphnia magna*)) 1,52 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

**FONGYS DUO**Version 2 / F
10200001854

6/8

Date de révision: 22.03.2010
Date d'impression: 22.03.2010

Toxicité pour les algues	CE50 (Desmodesmus subspicatus) > 100 mg/l Taux de croissance; Durée d'exposition: 72 h
--------------------------	---

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**Produit**

Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Sous réserve d'observer les règlements en vigueur et, le cas échéant, après accord avec le service de collecte et les autorités compétentes, le produit peut être transporté sur une décharge ou dans une installation d'incinération.

Emballages contaminés

Vider, rincer et éliminer les emballages vides via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR pour les produits professionnels ou un autre service de collecte comme Eco-Emballages (Point Vert) pour les produits grand public.

Code d'élimination des déchets

020108 déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**ADR/RID/ADNR**

Numéro ONU	3082
Étiquettes	9
Groupe d'emballage	III
Code danger	90
Description des marchandises	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (BIFENTHRINE SOLUTION)
Code tunnel	E

Cette classification n'est en principe pas valable pour le transport par bateau-citerne sur les voies navigables. Veuillez vous adresser au fabricant pour plus d'informations.

IMDG

Numéro ONU	3082
Étiquettes	9
Groupe d'emballage	III
No EMS	F-A , S-F
Polluant marin	Polluant marin
Description des marchandises	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (BIFENTHRIN SOLUTION)

IATA

Numéro ONU	3082
Étiquettes	9
Groupe d'emballage	III
Description des marchandises	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (BIFENTHRIN SOLUTION)

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES



FONGYS DUO

Version 2 / F
102000001854

7/8

Date de révision: 22.03.2010
Date d'impression: 22.03.2010

Classement et étiquetage conformément à la Directive Européenne 1999/45/CE (relative à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des préparations dangereuses) et à ses amendements.

Classification:

Étiquetage selon les Directives CE

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- Myclobutanil
- Bifenthrine

Symbole(s)

N Dangereux pour l'environnement

Phrase(s) R

R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrase(s) S

S24/25 Éviter le contact avec la peau et les yeux.
S35 Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.
S57 Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

Classement FRANCE (décision d'autorisation de mise sur le marché) valable uniquement pour les produits Bayer Environmental Science de la gamme Jardin.

Classification:

Soumis à étiquetage réglementaire

Phrase(s) R

AQUA Dangereux pour les organismes aquatiques

Phrase(s) S

S 2 Conserver hors de la portée des enfants.
S29 Ne pas jeter les résidus à l'égout.
S46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
S61 Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

Étiquetage exceptionnel

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.
Contient bifenthrine. Peut déclencher une réaction allergique.

Information supplémentaire

Classement OMS : III (Peu dangereux)

Législation nationale

N° d'autorisation de vente 9600385
(BES Jardin)

Législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (Loi du 19/07/76 modifiée et Décret du 08/07/09)

Rubrique n° 1172 : Stockage et emploi de substances dangereuses pour l'environnement (très toxiques pour les organismes aquatiques)

**FONGYS DUO**Version 2 / F
102000001854

8/8

Date de révision: 22.03.2010
Date d'impression: 22.03.2010

Maladies professionnelles

Tableau(x) Numéro(s) :

84 Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel (indiqués dans le tableau).

16. AUTRES DONNÉES**Autres informations**

Texte des phrases R mentionnées dans la Section 3

R20	Nocif par inhalation.
R22	Nocif en cas d'ingestion.
R25	Toxique en cas d'ingestion.
R36	Irritant pour les yeux.
R38	Irritant pour la peau.
R41	Risque de lésions oculaires graves.
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R52/53	Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R63	Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

Les informations données dans la présente fiche sont conformes aux dispositions du Règlement (CE) no. 1907/2006. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Les informations données satisfont aux dispositions réglementaires communautaires en vigueur. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires nationaux en vigueur.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.